

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE NORD FRANCE EUROPE

Banque Coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 622 079 320 euros
Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 002 349

Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1607 T délivrée
par la Préfecture du Nord,
Garantie par CEGI, 128 rue de la Boétie – 75378 PARIS CEDEX 08
383 089 752 RCS LILLE

Documents comptables annuels.

I - BILAN ET HORS BILAN 2011

en milliers d'euros			
ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
CAISSES, BANQUES CENTRALES		52 054	75 215
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	8 100 403	8 374 394
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	10 999 890	10 025 964
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	1 085 277	852 019
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	81 466	95 938
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	80 861	76 609
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	888 563	973 107
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	1 557	1 765
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	84 082	81 119
AUTRES ACTIFS	3.8	118 861	188 691
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	238 268	250 919
TOTAL DE L'ACTIF		21 731 282	20 995 740
HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	1 285 773	1 334 622
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	383 462	494 116
ENGAGEMENTS SUR TITRES			15 008

en milliers d'euros			
---------------------	--	--	--

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	5 857 857	5 548 241
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	12 977 519	12 705 819
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.7	158 455	88 951
AUTRES PASSIFS	3.8	162 387	104 668
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	347 146	297 684
PROVISIONS	3.10	103 503	109 823
DETTES SUBORDONNEES	3.11	30 181	30 145
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	3.12	38 105	58 988
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.13	2 056 129	2 051 421
Capital souscrit		622 079	622 079
Primes d'émission		839 462	839 462
Réserves		563 394	509 788
Report à nouveau			-19 058
Résultat de l'exercice (+/-)		31 194	99 150
TOTAL DU PASSIF		21 731 282	20 995 740
HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	1 205 000	1 265 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	55 228	88 278
ENGAGEMENTS SUR TITRES		7 942	8 438

II - COMPTE DE RESULTAT 2011

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	755 616	686 661
Intérêts et charges assimilées	5.1	-463 629	-388 336
Revenus des titres à revenu variable	5.3	3 388	11 860
Commissions (produits)	5.4	208 698	198 371
Commissions (charges)	5.4	-28 913	-26 329
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	-10 609	-4 402
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	-18 258	1 478
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	10 772	8 613

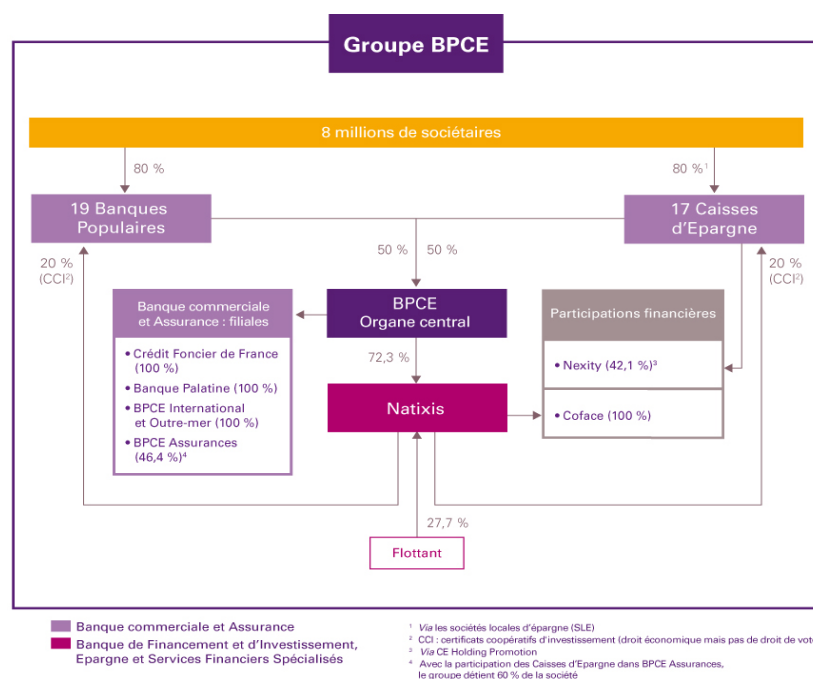
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-11 244	-11 941
PRODUIT NET BANCAIRE		445 821	475 975
Charges générales d'exploitation	5.8	-269 162	-277 896
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 647	-12 894
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		164 012	185 185
Coût du risque	5.9	-28 351	-21 487
RESULTAT D'EXPLOITATION		135 661	163 698
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-81 762	-15 083
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		53 899	148 615
Impôt sur les bénéfices	5.12	-43 588	-49 465
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		20 883	
RESULTAT NET		31 194	99 150

III - NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

Note 1. Cadre général

1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du Groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, les Sociétés Locales d'Epargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 80 % par les Sociétés Locales d'Epargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en oeuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Epargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

La liquidité et la solvabilité des Sociétés Locales d'Epargne sont garanties au premier niveau pour chaque Société Locale d'Epargne considérée, par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance dont la Société Locale d'Epargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Evénements significatifs

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 84 760 milliers d'euros sur les titres BPCE. Cette dépréciation est inscrite en gains et pertes sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable des titres BPCE s'élève à 790 494 milliers d'euros.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

La Caisse d'Epargne Nord France Europe n'a pas constaté d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

Note 2. Principes et méthodes comptables

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de la Caisse d'Epargne Nord France Europe sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

2.2 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2011

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées

sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission Bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.3.3 Opérations de crédit-bail et de locations simples

La Caisse d'Epargne Nord France Europe ne réalise pas d'opérations de crédit-bail ni de location simple.

2.3.4 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission Bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission Bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt. Le cas échéant, pour certains titres illiquides, des modèles de valorisations peuvent être utilisés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas sauf exceptions faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17, peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

1. dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
2. lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1. dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
2. lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Postes	Durée
<i>Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes</i>	<i>25 à 50 ans</i>
<i>Toitures</i>	<i>25 ans</i>
<i>Ascenseurs</i>	<i>15 ans</i>
<i>Installations de chauffage ou de climatisation</i>	<i>10 ans</i>
<i>Eléments de signalétique et façade</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Ouvrants (portes et fenêtres)</i>	<i>20 ans</i>
<i>Clôtures</i>	<i>10 ans</i>
<i>Matériel de sécurité</i>	<i>5 à 7 ans</i>
<i>Câblages</i>	<i>10 ans</i>
<i>Autres agencements et installations des constructions</i>	<i>10 ans</i>

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

2.3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

2.3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

— **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

— **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

— **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

— **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

2.3.9 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission Bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés aux fonds constitués dans le cadre du mécanisme de garantie (cf. §1.2).

2.3.10 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la vente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

2.3.11 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.12 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

Note 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Opérations interbancaires

<i>en milliers d'euros</i>		
ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Créances à vue	4 862 771	5 119 824
<i>Comptes ordinaires</i>	4 781 028	5 114 592
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	81 000	
<i>Valeurs non imputées</i>	743	5 232
Créances à terme	3 086 436	3 125 964
<i>Comptes et prêts à terme</i>	3 018 420	3 057 893
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	68 016	68 071
Créances rattachées	151 196	128 606
TOTAL	8 100 403	8 374 394

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 149 833 milliers d'euros à vue et 2 940 373 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 3 847 908 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

<i>en milliers d'euros</i>		
PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Dettes à vue	43 293	312 989
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	1 535	2 563
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	18 000	280 000
<i>Autres sommes dues</i>	23 758	30 426
Dettes à terme	5 787 772	5 208 907
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	5 204 059	5 188 222

<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	583 713	20 685
Dettes rattachées	26 792	26 345
TOTAL	5 857 857	5 548 241

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 19 346 milliers d'euros à vue et 5 141 708 milliers d'euros à terme.

3.2 Opérations avec la clientèle

3.2.1 Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>		
ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	170 437	222 947
Créances commerciales	3 709	6 667
Autres concours à la clientèle	10 685 502	9 661 822
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	<i>1 031 790</i>	<i>1 001 336</i>
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>3 033 461</i>	<i>2 718 780</i>
<i>Crédits à l'habitat</i>	<i>6 561 656</i>	<i>5 901 276</i>
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	<i>10 259</i>	<i>2 831</i>
<i>Prêts subordonnés</i>	<i>29 600</i>	<i>29 600</i>
<i>Autres</i>	<i>18 736</i>	<i>7 999</i>
Créances rattachées	50 912	45 263
Créances douteuses	172 522	151 147
Dépréciations des créances sur la clientèle	(83 192)	(61 882)
Total	10 999 890	10 025 964
<i>Dont créances restructurées</i>	<i>4 969</i>	
<i>Dont créances restructurées reclassées en encours sains</i>	<i>2 060</i>	

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale ou au Système Européen de la Banque Centrale se montent à 6 173 680 milliers d'euros.

Dettes vis-à-vis de la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>		
PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	10 477 815	10 157 771
<i>Livret A</i>	<i>4 642 292</i>	<i>4 511 762</i>
<i>PEL / CEL</i>	<i>2 782 450</i>	<i>2 786 008</i>
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>3 053 073</i>	<i>2 860 001</i>
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	2 466 030	2 509 215
Autres sommes dues	8 429	10 946
Dettes rattachées	25 245	27 887
Total	12 977 519	12 705 819

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 789 479	////	1 789 479	1 797 703	////	1 797 703
Emprunts auprès de la clientèle financière		269 879	269 879		380 499	380 499

Autres comptes et emprunts		406 672	406 672		331 013	331 013
Total	1 789 479	676 551	2 466 030	1 797 703	711 512	2 509 215

3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines	Créances douteuses		<i>Dont créances douteuses compromises</i>	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	1 703 611	55 079	(31 276)	23 500	(17 361)
Entrepreneurs individuels	574 943	17 395	(7 163)	7 422	(3 976)
Particuliers	6 554 466	86 057	(44 533)	36 717	(24 720)
Administrations privées	437 067	13 745	(201)	5 864	(112)
Administrations publiques et Sécurité Sociale	1 598 858	602	(19)	257	(11)
Autres	41 259				
Total au 31 décembre 2011	10 910 204	172 878	(83 192)	73 759	(46 179)
Total au 31 décembre 2010	9 936 146	151 701	(61 882)	55 801	(32 651)

3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

3.3.1 Portefeuille titres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010		
	Placement	Investissement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	662 848	422 429		1 085 277	852 019		852 019
Valeurs brutes	673 418	422 408		1 095 826	855 858		855 858
Créances rattachées	14 669	2 661		17 330	14 743		14 743
Dépréciations	(25 239)	(2 640)		(27 879)	(18 582)		(18 582)
Actions et autres titres à revenu variable	73 980		7 486	81 466	88 376	7 562	95 938
Montants bruts	84 133		7 553	91 686	98 385	7 647	106 032
Dépréciations	(10 153)		(67)	(10 220)	(10 009)	(85)	(10 094)
Total	736 828	422 429	7 486	1 166 743	940 395	7 562	947 957

La valeur de marché (créances rattachées incluses) des titres d'investissement s'élève à 432 967 milliers d'euros.

Les plus et moins values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élèvent respectivement à 1 182 et 67 milliers d'euros.

La dépréciation des titres d'investissement pour 2 640 milliers d'euros correspond à l'étalement de la reprise de provision IFT sur la durée de vie des OATi.

Titres souverains italiens, portugais, espagnols, irlandais :

La Caisse d'Epargne Nord France Europe détient 20 000 milliers d'euros (valeur nominale) de titres italiens et 20 000 milliers d'euros (valeur nominale) de titres portugais dans le portefeuille de placement. Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur ces titres sont respectivement de 1 523 et 5 183 milliers d'euros.

La Caisse d'Epargne Nord France Europe ne détient pas de titres espagnols et irlandais.

Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010
	Placement	Investissement	Total	Placement
Titres cotés	250 183	419 768	669 951	156 948
Titres non cotés	8 376		8 376	19 234
Titres prêtés	376 427		376 427	647 796
Créances douteuses	13 193		13 193	13 298
Créances rattachées	14 669	2 661	17 330	14 743
Total	662 848	422 429	1 085 277	852 019
<i>dont titres subordonnés</i>	26 592		26 592	26 594

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 25 239 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 18 582 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 22 035 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 33 528 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 8 818 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 581 597 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 20 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Actions et autres titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Titres cotés	7 172		7 172	4 401		4 401
Titres non cotés	66 808	7 486	74 294	83 975	7 562	91 537
Total	73 980	7 486	81 466	88 376	7 562	95 938

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 59 592 milliers d'euros d'OPCVM contre 75 494 milliers d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2010 (montants bruts).

Pour mémoire, les provisions pour dépréciation sur OPCVM s'élèvent à 9 947 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 9 609 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La Caisse d'Epargne Nord France Europe ne détient pas d'OPCVM de capitalisation.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 10 153 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 10 009 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 2 019 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 139 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à 67 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 85 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et les plus-values latentes s'élèvent à 1 182 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 260 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

3.3.2 Evolution des titres d'investissement

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Transferts	31/12/2011
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	422 429	422 429
Total	0	422 429	422 429

3.3.3 Reclassements d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice	
Portefeuille d'origine		au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010
Titres de placement	Titres d'investissement	422 429	

La Caisse d'Epargne Nord France Europe a reclassé des OATi de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » pour un montant de 422 429 milliers d'euros. La date du reclassement est le 1er octobre 2011, ces titres ayant pour intention une détention jusqu'à l'échéance.

A la date d'arrêté suivant le transfert, le montant de la reprise de provision sur « titres de placement » transférés dans la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 2 640 milliers d'euros.

Par ailleurs, sur l'exercice 2011, la moins-value latente qui aurait été provisionnée sur ces titres de placement s'ils n'avaient pas été reclassés, s'élèverait à 920 milliers d'euros et pour l'IFT associé à 29 802 milliers d'euros.

3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.4.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Valeurs brutes	1 097 896	705	(92)	(2 102)	1 096 407
Participations et autres titres détenus à long terme	89 039	705	(92)	(2 102)	87 550
Parts dans les entreprises liées	1 008 857				1 008 857
Dépréciations	48 180	85 294	6 491		126 983
Participations et autres titres à long terme	12 430	534	6 275		6 689
Parts dans les entreprises liées	35 750	84 760	216		120 294
Immobilisations financières nettes	1 049 716	(84 589)	6 399	(2 102)	969 424

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 13 011 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 13 048 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts (5 840 milliers d'euros).

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 84 760 milliers d'euros sur les titres BPCE. Cette dépréciation est inscrite en gains et pertes sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable des titres BPCE s'élève à 790 494 milliers d'euros.

3.4.2 Tableau des filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)		(3 090)	100%	9 000	9 000	8 300		2 010	(529)		Entité constituée fin 2010 les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 ne sont pas disponibles
SCI AVENUE WILLY BRANDT	9 000										
SASU IMMOBILIER NORD France EUROPE	6 750										
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
SAS FONCIERE DES CAISSES D'EPARGNE	46 204	(13 165)	14,43%	6 666	6 548	3 911			4 056		
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)				3 822	3 820	7 250				388	
Filiales étrangères (ensemble)											
Certificats d'associations				5 840	5 840						
Participations dans les sociétés françaises				30 055	29 660	199 408				902	
Participations dans les sociétés étrangères											
dont participations dans les sociétés cotées											

Le montant global des participations détenues à moins de 10% dont la valeur brute dépasse 1% du capital (y compris certificats d'investissement) de l'établissement représente une valeur nette comptable de 876 909 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, la Caisse d'Epargne Nord France Europe détient 3,88% des titres BPCE.

Les données financières de BPCE s'élèvent au titre de l'année 2011 à :

Capital	467 227 milliers d'euros
Capitaux propres autres que le capital	18 468 029 milliers d'euros
PNB	836 872 milliers d'euros
Résultat net	7 123 milliers d'euros

3.4.3 Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Dénomination	Siège			Forme juridique
GIE BPCE ACHATS	12-20 Rue Fernand Braudel	75 013	PARIS	GIE

GIE BPCE TRADE	50 Avenue Pierre Mendès France	75 013	PARIS	GIE
GIE CAISSE D'EPARGNE SYNDICATION RISQUE	5 rue Masseran	75 007	PARIS	GIE
GIE CANAL ECUREUIL	32 rue Maréchal de Lattre de Tassigny	41 000	BLOIS	GIE
GIE CSF GCE	50 Avenue Pierre Mendès France	75 201	PARIS CEDEX 13	GIE
GIE DRENNEC	88 avenue de France	75 641	PARIS CEDEX 13	GIE
GIE ECOLOCALE	50 Avenue Pierre Mendès France	75 201	PARIS CEDEX 13	GIE
GIE ECUREUIL CREDIT	27-29 rue de la Tombre Isoire	75 014	PARIS	GIE
GIE MOBILIZ	50 Avenue Pierre Mendès France	75 201	PARIS CEDEX 13	GIE
GIE IT CE	50 Avenue Pierre Mendès France	75 013	PARIS	GIE
GIE NEUILLY CONTENTIEUX	20 avenue Georges Pompidou	92 300	LEVALLOIS PERRET	GIE
GIE OPERA 5 BAIL	9 Quai du Président Paul Doumer	92 400	COURBEVOIE	GIE
GIE SYLVIE BAIL	19 rue des Capucines	75 001	PARIS	GIE
SCCV LES PHARES	9011 Avenue des sables Villa Paradou	62 520	LE TOUQUET PARIS PLAGE	SCI
SCI AVENUE WILLY BRANDT	135 Pont de Flandres	59 777	EURALILLE	SCI
SCI COROT (via SAS IMMOBILIERE FAIDHERBE)	135 Pont de Flandres	59 777	EURALILLE	SCI
SCI CHÂTEAU REMPARTS	136 Pont de Flandres	59 777	EURALILLE	SCI
SCI DU BREUCQ	135 Pont de Flandres	59 777	EURALILLE	SCI
SCI DU PONT DE L'ABBAYE	2, avenue de Kaarst - Euralliance Porte A	59 777	EURALILLE	SCI
SCI LA BUTTE	5 avenue Louis Pluquet	59 100	ROUBAIX	SCI
SCI LAVOISIER ECUREUIL	2 rue Lavoisier	45 100	ORLEANS	SCI
SCI LES STUDIANTES DES DEUX GARES	19 rue des Capucines	75 008	PARIS	SCI
SCI MARCEL PAUL ECUREUIL	271 boulevard Marcel Paul BP 50015	44 801	SAINT HERBLAIN CEDEX	SCI
SCI MARCHÉ COUVERT DE BETHUNE	10 avenue de Flandre	59 290	WASQUEHAL	SCI
SCI NOYELLES	Rue du Fort de Noyelles ZI A BP 649	59 473	SECLIN	SCI
SCI PHILIPPE LE BON	135 Pont de Flandres	59 777	EURALILLE	SCI
SCI QUARTIER DE LA GARE BETHUNE	60 rue de la Brosse	45 110	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	SCI
SCI VAUBAN SOLFERINO	41 boulevard Vauban	59 800	LILLE	SCI
SNC ECUREUIL 5 RUE MASSERAN	5 rue Masseran	75 007	PARIS	SNC

3.4.4 Opérations avec les entreprises liées

<i>en milliers d'euros</i>	Etablissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2011	31/12/2010
Créances	3 246 424	15 306	3 261 730	3 280 156
Dettes	5 829 889	2 189	5 832 078	5 600 208
dont subordonnées	30 181		30 181	30 145
Engagements donnés	351 644	16 541	368 185	475 605
<i>Engagements de financement</i>	70 910		70 910	72 110
<i>Engagements de garantie</i>	280 734	16 541	297 275	403 495

3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples

La Caisse d'Epargne Nord France Europe ne réalise pas d'opérations de crédit-bail ni de location simple.

3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.6.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Valeurs brutes	10 043	208	(6 070)	4 181

Droits au bail et fonds commerciaux	584			584
Logiciels	9 455	208	(6 070)	3 593
Autres	4			4
Amortissements et dépréciations	8 278	416	(6 070)	2 624
Logiciels	8 278	416	(6 070)	2 624
Total valeurs nettes	1 765	-208	0	1 557

3.6.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Valeurs brutes	254 998	22 534	(31 046)	246 486
Immobilisations corporelles d'exploitation	242 524	22 498	(30 327)	234 695
Terrains	7 301	272	(406)	7 167
Constructions	173 012	8 443	(10 860)	170 595
Autres	62 211	13 783	(19 061)	56 933
Immobilisations hors exploitation	12 474	36	(719)	11 791
Amortissements et dépréciations	173 879	13 110	(24 585)	162 404
Immobilisations corporelles d'exploitation	166 193	12 691	(24 093)	154 791
Constructions	118 359	7 669	(10 116)	115 912
Autres	47 834	5 022	(13 977)	38 879
Immobilisations hors exploitation	7 686	419	(492)	7 613
Total valeurs nettes	81 119	9 424	(6 461)	84 082

La vente du siège administratif de Valenciennes représente une diminution de 771 milliers d'euros en valeur nette (7 162 milliers d'euros en valeur brute et 6 391 milliers d'euros d'amortissements)

3.7 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	31 330	21 835
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	126 001	65 965
Dettes rattachées	1 124	1 151
Total	158 455	88 951

3.8 Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				43 266
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	5 242	1 247	4 770	1 309
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////	7 223	////	7 880
Créances et dettes sociales et fiscales	53 279	36 236	48 121	32 077
Dépôts de garantie reçus et versés	38 769	32 244	4 374	164
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	21 571	85 437	131 426	19 972
TOTAL	118 861	162 387	188 691	104 668

3.9 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture		554		287

Charges et produits constatés d'avance	16 674	91 863	15 308	80 621
Produits à recevoir/Charges à payer	41 160	130 885	33 338	92 015
Valeurs à l'encaissement	171 093	116 718	191 274	115 985
Autres	9 341	7 126	10 999	8 776
TOTAL	238 268	347 146	250 919	297 684

3.10 Provisions

3.10.1 Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Provisions pour risques de contrepartie	23 218	5 259		(6 010)		22 467
Provisions pour engagements sociaux	19 391	679	(14 093)			5 977
Provisions pour PEL/CEL	37 925		(2 642)			35 283
Autres provisions pour risques	29 289	25 002	(1 431)	(10 375)	(2 709)	39 776
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	<i>4 504</i>	<i>13 023</i>		<i>(4 377)</i>	<i>(2 709)</i>	<i>10 441</i>
<i>Provisions pour impôts</i>	<i>2 434</i>			<i>(703)</i>		<i>1 731</i>
<i>Provisions pour litiges</i>	<i>20 472</i>	<i>11 954</i>	<i>(1 431)</i>	<i>(5 129)</i>		<i>25 866</i>
<i>Autres</i>	<i>1 879</i>	<i>25</i>		<i>(166)</i>		<i>1 738</i>
Total	109 823	30 940	(18 166)	(16 385)	(2 709)	103 503

3.10.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	66 629	40 020	(8 635)	(10 940)	2	87 076
Dépréciations sur créances sur la clientèle	61 882	39 871	(8 305)	(10 259)	2	83 191
Dépréciations sur autres créances	4 747	149	(330)	(681)		3 885
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	23 218	5 259		(6 010)		22 467
Provisions sur engagements hors bilan (1)	1 884	1 839		(870)		2 853
Provisions pour risques de contrepartie clientèle (2)	21 334	3 421		(5 140)		19 615
TOTAL	89 847	45 279	(8 635)	(16 950)	2	109 543

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature : 2 853 milliers d'euros

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

3.10.3 Provisions pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Caisses d'Epargne. L'engagement de la Caisse d'Epargne Nord France Europe est limité au versement des cotisations (6 423 milliers d'euros en 2011).

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Caisse d'Epargne Nord France Europe concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Caisses d'Epargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Epargne (CGRCE) désormais intégré au sein de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Epargne (Régime de maintien de droit). Ce régime est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagés	31/12/2011	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagés	31/12/2010
Valeur actualisée des engagements financés (a)	344 032	8 040	2 268	354 340	319 914	7 756	1 906	329 576
Juste valeur des actifs du régime (b)	(339 074)	(6 119)		(345 193)	(321 337)	(5 923)	0	(327 260)
Juste valeur des droits à remboursement (c)				0	(30 828)	0	0	(30 828)

Valeur actualisée des engagements non financés (d)	(4 958)	1 789	(3 169)	15 509	1 566	0	17 075
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)			0				
Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)		3 710	2 268	5 978	(16 742)	3 399	(11 437)
Passif		3 710	2 268	5 978	14 086	3 399	19 391
Actif					(30 828)	0	(30 828)

Depuis le 31 décembre 2008, dans le cadre de l'application de la Loi Fillon, la CGRCE (institution de retraite supplémentaire, gérant un régime de retraite « fermé » au profit du personnel des entreprises du Réseau Caisse d'Epargne) a fusionné avec la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Epargne (CGPCE), une institution de prévoyance.

Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Caisses d'Epargne (CGRCE)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée des engagements (1)	344 032	319 914	300 744	313 423
Juste valeur des actifs du régime et droits à remboursement (2)	(339 074)	(352 165)	(326 699)	(319 350)
Déficit (Surplus)	(4 958)	(32 251)	(25 955)	(5 927)
Ajustements sur les passifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (1)	0.44%	4.10%	2.60%	0.50%
Ajustements sur les actifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (2)	0.02%	1.97%	1.10%	5.30%

Au 31 décembre 2011, les actifs de couverture du régime de retraite des Caisses d'Epargne sont répartis à hauteur de 85,94 % en obligations, 5,94 % en actions et 8,12 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

Analyse de la charge de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		301	80	381		409	87	496
Coût financier	11 247	251	56	11 554	11 733	317	64	12 114
Rendement attendu des actifs de couverture	(10 850)	(153)		(11 003)	(11 200)	(216)		(11 416)
Rendement attendu des droits à remboursement	(397)			(397)	(533)			(533)
Écarts actuariels : amortissement de l'exercice			407	407			(178)	(178)
Coût des services passés				0			36	36
Autres								
TOTAL	0	399	543	942	0	510	9	519

Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Régime ex-CGRCE		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3.80%	3.70%	3.10%	3.24%	3.10%	3.24%
Rendement attendu des actifs de couverture	3.40%	3.70%	2.58%	3.76%		
Rendement attendu des droits à remboursement	2.60%	1.75%				

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE.

3.10.4 Provisions PEL / CEL

Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	108 098	1 934 277
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 912 010	149 285
* ancienneté de plus de 10 ans	521 964	447 462
Encours collectés au titre des plans épargne logement	2 542 072	2 531 024
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	263 043	266 835
TOTAL	2 805 115	2 797 859

Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	25 927	55 479
* au titre des comptes épargne logement	50 086	33 233
TOTAL	76 013	88 712

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	0	65	65
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	12 493	(10 391)	2 102
* ancienneté de plus de 10 ans	21 364	7 731	29 095
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	33 857	(2 595)	31 262
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	2 938	482	3 420
Provisions constituées au titre des crédits PEL	706	(706)	0
Provisions constituées au titre des crédits CEL	424	177	601
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	1 130	(529)	601
TOTAL	37 925	(2 642)	35 283

3.11 Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	30 000	30 000
Dettes rattachées	181	145
Total	30 181	30 145

L'ex CNCE a accordé un prêt subordonné remboursable à la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Cet emprunt subordonné, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Caisse d'Epargne Nord France Europe au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, a les caractéristiques suivantes :

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	en milliers d'euros	
					Majoration d'intérêts en points de base (1)	Date d'échéance si non indéterminée
30 000	Euro	30/12/2008	100	Euribor 3 mois	1,36	19/07/2014
(1) au-dessus de l'Euribor 3 mois						

3.12 Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	58 988		(20 883)		38 105
Total	58 988		(20 883)		38 105

Au 31 décembre 2011, les fonds pour risques bancaires généraux incluent notamment 33 510 milliers d'euros affectés au Fonds Réseau Caisse d'Epargne et de Prévoyance, et 775 milliers d'euros affectés au Fonds de Garantie Mutuel.

3.13 Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Primes de fusion	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2009	532 840	69 601	769 861	438 115	95 701	1 906 118
Mouvements de l'exercice	89 239			52 615	3 449	145 303
Total au 31 décembre 2010	622 079	69 601	769 861	490 730	99 150	2 051 421
Résultat de la période					31 194	31 194
Affectation Réserves				99 150	(99 150)	
Distribution de dividendes				(26 486)		(26 486)
Total au 31 décembre 2011	622 079	69 601	769 861	563 394	31 194	2 056 129

Le capital social de la Caisse d'Epargne Nord France Europe s'élève à 622 079 milliers d'euros et est composé pour 497 663 460 euros de 24 883 173 parts sociales de nominal 20 euros, entièrement souscrites par les Sociétés Locales d'Epargne et pour 124 415 860 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Sociétés locales d'épargne (SLE)

Au 31 décembre 2011, les parts sociales émises par la Caisse d'Epargne Nord France Europe sont détenues par 13 Sociétés Locales d'Epargne, dont le capital (497 663 milliers d'euros de parts sociales) est détenu par des sociétaires. Au cours de l'exercice 2011, les SLE ont perçu un dividende de 16 500 milliers d'euros au titre de leur participation dans la Caisse d'Epargne.

Au 31 décembre 2011, les SLE sont titulaires d'un compte courant d'associé de 65 765 milliers d'euros comptabilisé au passif du bilan en opérations avec la clientèle dans les comptes de la Caisse d'Epargne Nord France Europe. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération de ce compte courant d'associé s'est traduite par une charge de 1 949 milliers d'euros, présentée en marge nette d'intérêts dans les comptes de la Caisse d'Epargne.

3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2011
Total des emplois	1 039 043	1 461 660	5 112 968	7 428 299		15 041 970
Créances sur les établissements de crédit	384 041	274 043	1 729 062	743 311		3 130 457
Opérations avec la clientèle	560 249	855 092	3 210 898	6 199 997		10 826 236
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 753	332 525	173 008	484 991		1 085 277
Total des ressources	2 879 559	1 555 840	3 413 364	1 452 816		9 301 579
Dettes envers les établissements de crédit	1 296 486	808 389	2 271 936	1 437 751		5 814 562
Opérations avec la clientèle	1 455 676	731 732	1 095 908	15 065		3 298 381
Dettes représentées par un titre	127 216	15 719	15 520			158 455
Dettes subordonnées	181		30 000			30 181

Note 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

4.1 Engagements reçus et donnés

4.1.1 Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés		
en faveur des établissements de crédit	71 987	72 114
en faveur de la clientèle	1 213 786	1 262 508
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>384</i>	<i>634</i>

<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	<i>1 210 754</i>	<i>1 259 460</i>
<i>Autres engagements</i>	<i>2 648</i>	<i>2 414</i>
Total des engagements de financement donnés	1 285 773	1 334 622
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	1 205 000	1 265 000
de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	1 205 000	1 265 000

4.1.2 Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de garantie donnés		
D'ordre de la clientèle	383 462	494 116
- cautions immobilières	64 407	58 416
- cautions administratives et fiscales	1 275	2 648
- autres cautions et avals donnés	274 054	385 969
- autres garanties données	43 726	47 083
Total des engagements de garantie donnés	383 462	494 116
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	55 228	88 278
Total des engagements de garantie reçus	55 228	88 278

4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	3 085 957	278 450	1 996 838	238 208
Engagements Crédit Bail				
Engagements sur Instruments Financiers	3 085 957	278 450	1 996 838	238 208
Autres valeurs affectées en garantie	6 173 680		4 445 010	
- GCE Covered Bonds	974 318		2 257 812	
- BEI Banque Européenne d'investissement	391 736		374 240	
- BPCE SFH Société de financement pour l'habitat	314 904			
- BPCE Home Loans FCT Fonds commun de titrisation	1 960 926			
- SFEF Société de Financement de l'Economie Française	519 471		597 925	
- BDF Banque de France	2 012 325		1 215 033	
Engagements reçus de la clientèle		5 911 163		5 036 076
Autres Engagements	7 997	1 011 650	4 331	860 669
Total	9 267 634	7 201 263	6 446 179	6 134 953

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 2 012 325 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 1 215 033 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 519 471 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 597 925 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 974 318 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de GCE/BP Covered Bonds contre 2 257 812 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 391 736 milliers d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) contre 374 240 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 314 904 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE SFH,
- 1 960 926 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE Home Loans.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Caisse d'Epargne Nord France Europe en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

4.2.1 Instruments financiers et opérations de change à terme

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
Opérations fermes								
<i>Opérations de gré à gré</i>	3 062 589	23 367	3 085 956	298 083	1 992 228	4 610	1 996 838	21 909
Swaps de taux d'intérêt	3 062 589	23 367	3 085 956	298 083	1 992 228	4 610	1 996 838	21 909
Total opérations fermes	3 062 589	23 367	3 085 956	298 083	1 992 228	4 610	1 996 838	21 909
Opérations conditionnelles								
<i>Opérations de gré à gré</i>	202 899	75 551	278 450	(526)	237 912		237 912	1 633
Options de taux d'intérêt	202 899		202 899	(526)	237 912		237 912	1 633
Options de change		75 551	75 551					
Total opérations conditionnelles	202 899	75 551	278 450	(526)	237 912		237 912	1 633
Total instruments financiers et change à terme	3 265 488	98 918	3 364 406	297 557	2 230 140	4 610	2 234 750	23 542

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Caisse d'Epargne Nord France Europe sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des options de change.

4.2.2 Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Total
Opérations fermes	1 907 589	1 155 000	23 367	3 085 956	1 562 228	430 000	4 610	1 996 838
Swaps de taux d'intérêt	1 907 589	1 155 000		3 062 589	1 562 228	430 000		1 992 228
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			23 367	23 367			4 610	4 610
Opérations conditionnelles	202 899			202 899	237 912			237 912
Options de taux d'intérêt	202 899			202 899	237 912			237 912
Total	2 110 488	1 155 000	23 367	3 288 855	1 800 140	430 000	4 610	2 234 750

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

4.2.3 Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

<i>en milliers d'euros</i>	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2011
Opérations fermes	220 791	1 710 584	1 154 581	3 085 956
Opérations de gré à gré	220 791	1 710 584	1 154 581	3 085 956
Opérations conditionnelles	20 000	184 166	74 284	278 450
Opérations de gré à gré	20 000	184 166	74 284	278 450
Total	240 791	1 894 750	1 228 865	3 364 406

4.3 Ventilation du bilan par devise

Les montants des expositions bilan aux devises hors euro ne sont pas significatifs.

Note 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Intérêts, produits et charges assimilés**

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	255 977	(132 946)	123 031	237 341	(120 275)	117 066
Opérations avec la clientèle	435 214	(290 199)	145 015	401 790	(240 694)	161 096
Obligations et autres titres à revenu fixe	63 111	(39 658)	23 453	47 530	(26 717)	20 813
Dettes subordonnées		(826)	(826)		(650)	(650)
Autres	1 314		1 314			
Total	755 616	(463 629)	291 987	686 661	(388 336)	298 325

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 2 642 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 2 745 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

5.2 Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La Caisse d'Epargne Nord France Europe ne réalise pas d'opérations de crédit-bail ni de location simple.

5.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable	894	904
Participations et autres titres détenus à long terme	1 813	1 117
Parts dans les entreprises liées	681	9 839
TOTAL	3 388	11 860

5.4 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	7 458	(4 818)	2 640	5 895	(2 631)	3 264
Opérations avec la clientèle	70 846	(4)	70 842	67 567	(42)	67 525
Opérations sur titres	12 459	(95)	12 364	13 045	(127)	12 918
Moyens de paiement	39 835	(13 933)	25 902	37 699	(12 257)	25 442
Prestations de services financiers BPCE		(5 564)	(5 564)		(6 316)	(6 316)
Titres gérés ou en dépôt		(4 026)	(4 026)		(4 542)	(4 542)
Ventes de produits d'assurance vie	59 862		59 862	56 363		56 363
Ventes d'autres produits d'assurance	12 640		12 640	12 977		12 977
Services télématiques	4 223		4 223	3 823		3 823
Autres commissions	1 375	(473)	902	1 002	(414)	588
Total	208 698	(28 913)	179 785	198 371	(26 329)	172 042

5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Opérations de change	(380)	91
Instruments financiers à terme	(10 229)	(4 493)
Total	(10 609)	(4 402)

5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	(7 695)	18	(7 677)	8 127	34	8 161
Dotations	(18 348)	(19)	(18 367)	(3 853)	(41)	(3 894)
Reprises	10 653	37	10 690	11 980	75	12 055
Résultat de cession	(10 581)		(10 581)	(6 683)		(6 683)
Total	(18 276)	18	(18 258)	1 444	34	1 478

5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	4 886	(2 974)	1 912	4 350	(3 092)	1 258
Transferts de charges	85	(43)	42	286	(32)	254
Provisions pour litiges		(3 056)	(3 056)		65	65
Plus-values de cession des immobilisations de placement	585	(32)	553	142	(7)	135
Dotations aux amortissements des immobilisations de placement		(419)	(419)		(484)	(484)
Revenus des immeubles	1 164		1 164	1 205		1 205
Prescription dettes de la clientèle	841	(358)	483	544	(345)	199
Rémunération fonds de garantie des dépôts	157		157	53		53
Tarification clientèle		(59)	(59)	115	(3 913)	(3 798)
Opérations de caisse	718	(663)	55	661	(640)	21
Remboursement amende ACP	1 570		1 570			
Autres produits et charges	766	(3 640)	(2 874)	1 257	(3 493)	(2 236)
Total	10 772	(11 244)	(472)	8 613	(11 941)	(3 328)

5.8 Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(86 968)	(93 578)
Charges de retraite et assimilées (1)	(13 629)	(13 989)
Autres charges sociales	(33 232)	(32 485)
Intéressement des salariés	(7 003)	(7 039)
Participation des salariés		(149)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(13 387)	(13 240)
Total des frais de personnel	(154 219)	(160 480)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(9 851)	(8 938)
Autres charges générales d'exploitation	(105 092)	(108 478)
Total des autres charges d'exploitation	(114 943)	(117 416)
Total	(269 162)	(277 896)

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 576 cadres et 1 592 non cadres, soit un total de 2 168 salariés.

5.9 Coût du risque

	Exercice 2011	Exercice 2010
--	---------------	---------------

<i>en milliers d'euros</i>	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<i>Dépréciations d'actifs</i>										
Interbancaires		0			0	(2)				(2)
Clientèle	(38 001)	9 374	(1 834)	843	(29 618)	(28 919)	8 050	(1 623)	755	(21 737)
Titres et débiteurs divers	(149)	679	(2)		528	(325)	334	(11)		(2)
<i>Provisions</i>										
Engagements hors-bilan	(1 839)	870			(969)	(666)	8			(658)
Provisions pour risque clientèle	(3 421)	5 140			1 719	(10 479)	11 525			1 046
Autres			(11)		(11)		(134)			(134)
Total	(43 410)	16 063	(1 847)	843	(28 351)	(40 391)	19 783	(1 634)	755	(21 487)

<i>dont:</i>							
-reprises de dépréciations devenues sans objet		10 053					8 424
-reprises de dépréciations utilisées		7 872					7 352
-reprises de provisions devenues sans objet		6 010					11 359
-reprises de provisions utilisées							174
-Pertes couvertes par des provisions		(7 872)					(7 526)
<i>Total reprises nettes</i>		<i>16 063</i>					<i>19 783</i>

5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011				Exercice 2010		
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations							
Dotations (1)	(85 294)			(85 294)	(1 017)		(1 017)
Reprises	6 559	70		6 629	35 103		35 103
Résultat de cession (2)	(6 066)		2 970	(3 097)	(49 208)	39	(49 169)
Total	(84 801)	70	2 970	(81 762)	(15 122)	39	(15 083)

1. Dont 84 760 milliers d'euros de dépréciation des titres BPCE pour l'exercice 2011 (note 1.3 événements significatifs)

1. La vente du siège administratif de Valenciennes a généré une plus-value de 2 579 milliers d'euros pour l'exercice 2011

5.11 Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2011.

5.12 Impôt sur les bénéfices

La Caisse d'Epargne Nord France Europe est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>		
Bases imposables aux taux de	33,33%	15,00%
Au titre du résultat courant	138 209	54
Impôt correspondant	46 070	8
+ contributions 3,3%	1 495	
+ majoration de 5% (loi de Finances rectificative 2011)	2 304	
- déductions au titre des crédits d'impôts*	(1 369)	
Impôt comptabilisé	48 508	
Régularisation IS N-1	(1 662)	

Impôt différé sur prêts à taux zéro	(3 111)	
Provisions pour impôts	(147)	
TOTAL	43 588	

La créance liée au crédit d'impôt PTZ imputée dans le cadre de la liquidation s'élève à 16 429 milliers d'euros.

5.13 Répartition de l'activité

<i>en milliers d'euros</i>	Total de l'activité		Dont banque commerciale	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Produit net bancaire	445 821	475 975	398 521	391 554
Frais de gestion	(281 809)	(290 790)	(264 728)	(271 340)
Résultat brut d'exploitation	164 012	185 185	133 793	120 214
Coût du risque	(28 351)	(21 487)	(29 967)	(22 704)
Résultat d'exploitation	135 661	163 699	103 826	97 510
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(81 762)	(15 083)	2 970	38
Résultat courant avant impôt	53 899	148 615	106 796	97 548

L'activité Clientèle a pour objet de servir les particuliers, les professionnels, les entreprises, les collectivités et institutionnels locaux, le secteur associatif et le logement social. Ce métier recouvre notamment les éléments suivants :

- Les activités intrinsèques de la Clientèle : collecte d'épargne, octroi de crédits, bancarisation et ventes de services à la clientèle ;
- Les opérations d'adossement notionnel, de placement de la collecte, de refinancement des crédits.

Le produit net bancaire comprend notamment la marge d'intermédiation et les commissions de services.

Les frais de gestion affectés à l'activité Clientèle comprennent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles. Ces frais sont déterminés selon un modèle, validé au niveau national, de répartition analytique des effectifs et des coûts par macro-processus (méthode ABC).

Note 6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, La Caisse d'Epargne Nord France Europe n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

6.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Les rémunérations versées en 2011 aux organes de direction s'élèvent à 2 343 milliers d'euros.

L'encours global des crédits consentis aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève à 1 564 milliers d'euros au 31/12/2011.

6.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Montants en milliers d'euros	KPMG					MAZARS				
	2011		2010		Variation (%)	2011		2010		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
Audit										
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	150	100,0%	148	100,0%	1,4%	150	100,0%	148	100,0%	1,4%
TOTAL	150	100,0%	148	100,0%	1,4%	150	100,0%	148	100,0%	1,4%

6.4 Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en oeuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2011, la Caisse d'Epargne Nord France Europe n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

Note 7. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit :

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 3.2 et 3.10.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre Caisse d'Epargne constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Caisse d'Epargne sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Valorisation des autres titres et des instruments financiers

Votre Caisse d'Epargne détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.4 et 2.3.10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse d'Epargne et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre Caisse d'Epargne constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.3 de l'annexe.

Provisionnement des produits d'épargne logement :

Votre Caisse d'Epargne constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.4 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Labège et à Courbevoie, le 27 mars 2012
Les Commissaires aux comptes

OKPMG AuditKPMG S.A.KPMG Audit

MAZARS

Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Laborie
Associé

Pierre Masieri Cécile Fontaine
Associé Associée

Note 8. RAPPORT DE GESTION

Le Rapport de Gestion 2011, est tenu à la disposition du public au siège de notre établissement, situé 135, Pont de Flandres 59777 EURALILLE.

1202055